



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville, recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 5 mars 2019** au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Laure Buschini, Directrice de la crèche, par téléphone au numéro 032 751 20 21.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville, recherche :

Un-e apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 5 mars 2019** au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen par téléphone au numéro 032 752 10 00.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur. Nous cherchons :

Un(e) stagiaire MPC 3+1

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée du stage : une année

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au mardi 5 mars 2019** au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen par téléphone au numéro 032 752 10 00.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits : « Quai Moeckli, Place du Marché, Rue de la Gare, Ch. de l'École primaire, Ch. du Signolet, Ch. des Prés-Guétins, Rte du Vignoble, Côte de Chavannes, Longs Esserts, Au Sentier de Nods, Planche Monin, Combe du Pilouvi, La Combe, Ancienne Route du Château, Sentier du Picholet, Ch. des Oeuchettes, Rue Montagu, Sentier des Scouts, Route de Neuchâtel, Chemin de la Plage et Promenade Jean-Jacques Rousseau », commune de La Neuveville.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 50 points de balisage sur des supports existants et pose de 5 nouveaux mâts).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes/chemins communaux, route cantonale, agricole et ZAVV.

Zones de protection : périmètre de protection du vignoble, IVS régional et local, inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) – Objet 1001 – Rive gauche du Lac de Biemme, réserve forestière « Pilouvi – Côte de Chavannes ».

Dégagements : art. 24 LAT, 25 LC Fo et 48 LAE.

Recensement architectural : ensembles bâtis B, C et D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Ancien district de La Neuveville

Syndicat de communes pour la culture
Bienne Seeland Jura bernois

INVITATION A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date : Jeudi, 14 mars 2019, 19 heures

Lieu : Centre de Culture & de Loisirs,
Rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 13.09.2018
3. Activités 2018
4. Comptes 2018
5. Période contractuelle 2020-2023: approbation des contrats de prestations
6. Election de la présidence et des membres du comité
7. Election de l'organe de révision
8. Activités 2019 et 2020
9. Budget 2020
10. Informations
11. Divers

Bévilard, 14 février 2019

Comité de BSJB Culture

Plus d'informations sur : www.bsjb.ch

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.





Elèves francophones bernois Plus d'informatique et d'approfondissements individuels en vue

Les élèves francophones devraient bénéficier d'un renforcement de l'enseignement de l'informatique et de leçons d'approfondissements supplémentaires dès la rentrée d'août 2019. La Direction de l'instruction publique a mis en consultation une série de modifications au plan d'études romand et à la grille horaire dans le canton de Berne. Les milieux intéressés ont jusqu'à fin mars pour se prononcer.

Le plan d'études romand (PER) est en place à tous les degrés de la scolarité obligatoire depuis 2013. Adapté au contexte de la partie francophone du canton de Berne avec une grille horaire, des accents et des dispositifs propres, il a permis de rassembler des expériences positives. La mise en œuvre du plan d'études alémanique, l'an dernier, a néanmoins révélé la nécessité de procéder à des adaptations en faveur des élèves francophones.

De nombreuses discussions avec les directions d'école, le corps enseignant, les milieux politiques et économiques ont permis de dégager un consensus sur les mesures à prendre. La Direction de l'instruction publique entend désormais concrétiser le dispositif dans les textes réglementaires, qu'elle met en consultation.

Plus de médias et informatique

Il est prévu de renforcer le domaine médias et informatique (MITIC) avec l'ajout de leçons à la grille horaire pour répondre à la place prise par l'informatique dans le monde actuel. Au-delà de l'éducation aux médias et de l'utilisation des technologies, il importe de développer des compétences générales dans le domaine de l'informatique.

Les élèves francophones disposeront aussi de leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API) supplémentaires. Le but est de soutenir les élèves de manière individuelle dans les domaines pertinents pour eux, en vue de préparer la poursuite des études ou de favoriser la transition vers le monde professionnel.

Moins de devoirs et de rapports d'évaluation

En contrepartie des leçons supplémentaires, le volume maximal des devoirs à domicile diminuera. Si les devoirs permettent aux enfants les mieux encadrés de progresser, ils contribuent à creuser les écarts avec celles et ceux qui ne bénéficient pas de la même chance. La réduction des devoirs et le renforcement de l'encadrement en classe, notamment dans le cadre des API, tendent à réduire les inégalités.

La Direction de l'instruction publique prévoit aussi de réduire le nombre de rapports d'évaluation. Ainsi, le rythme des contrôles et des évaluations notées pourra se calquer plus fortement sur les processus d'apprentissage, sans la pression de devoir fixer des notes à un moment fixé par le calendrier. Par contre, les entretiens avec les parents gagneront en importance. Cet échange se basera sur un document simple, mais unifié, qui permettra de rendre compte de la situation des élèves, de leur progression, et de collecter les points convenus avec les parents.

L'annualisation de l'évaluation sera introduite de manière graduelle. Elle débutera au cycle 3 avec l'année scolaire 2020/21. La perméabilité du système sera maintenue, avec la possibilité de monter de niveau en milieu d'année, sur la base d'une décision individuelle.

Communications sur les infractions : pas de mention systématique de la nationalité

La politique d'information de la Police cantonale et du Ministère public du canton de Berne a fait ses preuves. Forte de cet avis, la majorité de la Commission de la sécurité du Grand Conseil ne veut donc pas contraindre légalement le Ministère public à mentionner dans tous les cas la nationalité de la personne ayant commis une infraction. Une minorité demande quant à elle la mise en œuvre de la proposition acceptée par le Grand Conseil. Le plénum se prononcera en mars.

En 2016, le Grand Conseil a transmis une motion demandant que les communiqués de presse de la Police cantonale et du Ministère public mentionnent la nationalité des suspects. Le Conseil-exécutif a sollicité un avis de droit, qui conclut que le Grand Conseil n'a pas compétence pour légiférer sur la politique d'information du Ministère public. En outre, l'exigence formulée dans la motion contrevient aux législations fédérale et cantonale. Le gouvernement propose au Grand Conseil de classer la motion comme non réalisable dans le cadre du rapport annuel sur la mise en œuvre des interventions parlementaires.

Politique d'information éprouvée

La Commission de la sécurité a étudié de manière approfondie l'avis de droit, les prescriptions du droit fédéral et les pratiques des différents cantons. Par 10 voix contre 6, elle propose elle aussi au Grand Conseil de classer la motion. La majorité juge le texte irréalisable. Selon elle, il est logique que la police et le Ministère public définissent le contenu précis de leur communication. Elle pense en outre que la politique d'information actuelle a fait ses preuves. En cas d'homicide ou d'accident mortel, des informations complètes sont communiquées, notamment la nationalité. Dans les autres cas, le Ministère public mentionne la nationalité seulement si elle joue un rôle dans les infractions commises ou si elle contribue à éclairer les faits.

Contradiction avec le droit supérieur peu apparente Pour la minorité de la commission, la contradiction avec le droit fédéral n'est pas patente. Les cantons de Soleure, Saint-Gall et Zurich, par exemple, indiquent la nationalité des auteurs. Ils seraient donc en infraction avec le droit fédéral. L'argument selon lequel la mention de la nationalité pourrait générer spéculations et préjugés ne convainc pas la minorité, pour qui l'indication de l'âge ou du sexe peut avoir les mêmes conséquences. De plus, la police communique la nationalité sur demande. Cette communication pourrait être automatique.

Équipes mobiles en soins palliatif

La Commission de la santé et des affaires sociales recommande à l'unanimité au Grand Conseil d'accepter le crédit de 11 millions de francs destiné au financement d'un projet pilote d'équipes mobiles en soins palliatifs. Elle juge que les besoins sont manifestes étant donné l'évolution démographique et l'augmentation du nombre de personnes souffrant d'une maladie incurable qui met leur vie en danger.

D'une durée de trois ans, l'essai pilote fournira au canton les éléments nécessaires pour décider s'il intègre des équipes mobiles en soins palliatifs dans son offre ordinaire et s'il les étend à l'ensemble de

sa population. La Commission de la santé et des affaires sociales soutient à l'unanimité le projet et le crédit de 11 millions de francs. Les équipes mobiles sont composées de médecins et d'infirmiers spécialisés qui collaborent avec des professionnels de la prise en charge psychosociale. Elles conseillent et épaulent principalement les médecins de famille et les services ASAD. Elles œuvrent pour que les personnes concernées puissent être prises en charge et soignées en tenant compte au mieux de leurs souhaits.

Suivi attentif et critique

Il est important pour la commission que l'essai pilote soit suivi de près et de façon critique par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Cela est indispensable pour assurer l'appui nécessaire à l'établissement des besoins réels de conseil et d'assistance, à la coordination des prestations et aux offres de formation continue. Il faut éviter de créer et de devoir financer de faux besoins ou des lourdeurs bureaucratiques. Pour la commission, l'évaluation de l'essai pilote est importante : s'il a pour but d'améliorer le soutien aux patientes et aux patients, il doit également avoir pour effet de diminuer le nombre d'hospitalisations en soins aigus et d'accélérer les sorties de ce type d'établissement, afin de réduire les coûts.

Extension à l'ensemble du territoire

L'essai pilote de trois ans repose sur la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et sur un programme cantonal. Il satisfait en outre aux exigences du Grand Conseil, ce qui lui donne une légitimité politique. La Commission de la santé et des affaires sociales se félicite que des institutions et des organismes déjà présents dans le domaine des soins palliatifs travaillent en réseau et collaborent dans le cadre de l'essai pilote. Elle espère que celui-ci pourra être étendu à tout le territoire au deuxième semestre 2019.

Bons de garde pour crèches et familles de jour

A partir d'août 2019, les communes bernoises pourront distribuer aux parents des bons de garde pour la prise en charge de leurs enfants dans des garderies ou des familles de jour. Le Conseil-exécutif a approuvé une révision dans ce sens de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale. Les bons permettent une utilisation efficace des ressources et un financement des structures d'accueil extrafamilial conforme aux besoins, sans contingents à l'échelon cantonal. En participant au financement de chaque bon le canton encourage de façon déterminante le développement d'une offre en adéquation avec les besoins et l'égalité de traitement des parents. Les institutions seront elles aussi sur un pied d'égalité, les parents ayant la possibilité d'utiliser leurs bons dans tout le canton et dans la structure de leur choix admise dans le système.

**PROBLÈMES
DE SOMMEIL ?**

L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

 ADDICTION | SUISSE



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER

Samedi 23	9.30-11.30 h
Lundi 25	9.30-11.30 h
Mercredi 27	18-19 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

A LOUER À NODS

A louer dès le 01.05.2019 un appartement de 3 pièces, 2^e étage ouest à la route de Diesse 4
Loyer mensuel actuel CHF 670.- + charges CHF 160.-
Une garantie bancaire de 3 mois est demandée.
Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec notre administration au 032 751 24 29.
Les dossiers d'inscription doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.
Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 18 février au 10 mars 2019 le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 février 2019.
Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.
ADMINISTRATION COMMUNALE

Appel d'urgence

- Tél. 117 **Police, appel d'urgence**
- Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**
- Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**
- Tél. 145 **Intoxications, appel d'urgence**
- Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2019

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2019 :

..... stère quartelage hêtre	à	Fr.	80.00	/ stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	50.00	/ m ³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2019**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Racks Concepts SA, Route de Diesse 16, 2518 Nods.

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 217 (DS 2429), au lieu-dit : "Route de Diesse 16", commune de Nods.

Projet : pose de trois nouvelles sorties de ventilation en toiture pour les installations techniques dans le bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone du village.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits: « Chemin de Pâquier, Ch. de la Neuve Route, Le Marais, La Praye », commune de Nods.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 10 points de balisage sur des supports existants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes/chemins communaux, route cantonale, agricole et ZBP « La Praye ».

Zone de protection : IVS local et régional.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au téléski de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au 079 624 73 78

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch



DONNER LE SANG SAUVER DES VIES



Laboratoire cantonal de Berne 6200 entreprises d'alimentation scrutées en 2018

Les contrôleurs du Laboratoire cantonal de Berne ont inspecté l'an dernier 6200 entreprises d'alimentation. Ils ont constaté près de 4300 irrégularités, pour la plupart mineures. Le laboratoire a analysé aussi plus de 11'000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Sur l'ensemble, 1400 environ ont donné matière à contestation.

Les consommateurs doivent être protégés des denrées alimentaires et des objets usuels susceptibles de nuire à leur santé. C'est pourquoi les collaborateurs du Laboratoire cantonal de Berne inspectent tous les jours de façon inopinée des restaurants, des fromageries, des boulangeries, des exploitations agricoles et des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Ils s'assurent que la manipulation des denrées alimentaires est effectuée dans de bonnes conditions d'hygiène et ils vérifient la déclaration des produits et l'état d'entretien des locaux. Des irrégularités mineures ont été découvertes dans près de 4300 entreprises sur les 6200 inspectées.

Irrégularités graves

Dans 254 entreprises, les inspecteurs ont constaté des irrégularités importantes ou significatives, qui ont donné lieu à des mesures radicales dans la plupart des cas. Les contestations les plus fréquentes concernaient la documentation des autocontrôles, l'hygiène, l'étiquetage ou encore la température de stockage trop élevée des mets préculés. Il y a eu 243 dénonciations pénales pour des infractions graves.

11'000 prélèvements

Le Laboratoire cantonal a analysé au total plus de 11 000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable l'an dernier. Sur l'ensemble, 1400 environ ont donné matière à contestation, le plus souvent pour manque d'hygiène ou parce que les produits étaient stockés trop longtemps, à des températures trop élevées ou sans surveillance de leur état de conservation.

Un guide pour les écoles

Le personnel du Laboratoire cantonal a constaté que les conditions n'étaient souvent pas idéales dans les laboratoires de chimie des écoles. C'est ainsi que des produits chimiques interdits sont utilisés pour l'enseignement, parfois stockés dans des récipients pour denrées alimentaires, avec un étiquetage illisible ou utilisant d'anciennes classes de toxicité. Pour remédier à cette situation, Chem-suisse, qui regroupe les représentants des services cantonaux des produits chimiques, a élaboré avec la Confédération un manuel intitulé «Utilisation sûre de produits chimiques, de microorganismes et de sources de rayonnement dans les écoles». La Division Sécurité de l'environnement du Laboratoire cantonal a contribué à sa rédaction. Elle compte maintenant diffuser le document dans les écoles.

L'école de l'égalité, un nouvel outil pédagogique pour la prise en compte de l'égalité dans la formation

Lausanne, le 19 février 2019. La Conférence romande des bureaux de l'égalité dévoile son projet «L'école de l'égalité, un choix d'activités

pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons» lors de la conférence publique qui s'est tenue ce mardi 19 février 2019 à Lausanne. Avec ce nouveau moyen, le corps enseignant romand dispose d'un matériel clé en main permettant l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre des activités ordinaires d'une classe.

Lors de son événement de lancement du 19 février 2019 à Lausanne, la Conférence romande des bureaux de l'égalité a présenté L'école de l'égalité, un matériel pédagogique qui a pour objectif d'encourager la prise en compte de l'égalité entre les filles et les garçons dans la formation. Organisée à l'occasion de la sortie de la 1^{re} brochure s'adressant aux classes romandes du Cycle 1 – 1^{re} à 4^e années HarmoS, la manifestation a réuni les milieux romands de l'enseignement et de l'égalité.

Geneviève Beaud Spang, Présidente de la Conférence romande des bureaux de l'égalité et Jacqueline de Quattro, conseillère d'État en charge du Bureau de l'égalité du Canton de Vaud – rejointes par plusieurs spécialistes de la formation et des études genre – se sont exprimé-e-s sur l'importance des enjeux d'une pédagogie égalitaire et des objectifs visés par le déploiement de ce nouveau matériel.

Une démarche favorisant l'intégration d'une pédagogie égalitaire dans la formation

Le principe de l'égalité des chances et de l'accès à l'ensemble des formations est inscrit dans la Constitution fédérale. Si ces éléments sont admis en Suisse, l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société est encore loin d'être une réalité. L'éducation et la formation sont des éléments clés de l'égalité entre les sexes. Les inégalités sur le marché du travail s'expliquent en partie par les différences de trajectoire considérables qui demeurent entre les filles et les garçons au niveau de leur formation. Les recherches ont mis en évidence la multitude de mécanismes, souvent fins et diffus, par lesquels la société (la famille, l'école, les pair-e-s, les médias, etc.) tend à créer ou à renforcer des rôles sociaux fondés, sur le sexe. Ces pratiques et ces modèles repetés, qui renforcent l'assignation de conduites et de rôles prédéfinis aux filles et aux garçons, ont un impact déterminant au cours de la vie, notamment sur les orientations professionnelles.

Afin que les filles et les garçons puissent se développer en fonction de leurs capacités, de leurs aspirations propres et indépendamment des stéréotypes, il appartient à l'école de participer de façon constante, transversale et proactive à la construction de l'égalité entre les sexes.

L'école n'est de loin pas la seule institution à devoir œuvrer dans ce domaine, mais sa contribution à la promotion de l'égalité filles-garçons est nécessaire en tant qu'instance de socialisation importante. Il s'agit précisément de l'une des missions que s'est donné l'école publique.

Partant de ce constat, la Conférence romande des bureaux de l'égalité, en collaboration avec divers départements de l'instruction publique romands, a développé en 2006 le projet L'école de l'égalité. Aujourd'hui, egalite.ch a actualisé ce matériel pédagogique, permettant une meilleure articulation avec les domaines disciplinaires et les objectifs du Plan d'études romand (PER). Ce travail – mené sous l'égide du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud – a été accompagné par plusieurs départements cantonaux de l'Instruction publique, ainsi que par des chercheuses

et formatrices des Hautes écoles pédagogiques de Suisse romande, des enseignant-e-s actifs et actives au sein de la scolarité obligatoire et des collaboratrices des bureaux romands de l'égalité.

Les objectifs de L'école de l'égalité sont les suivants :

Encourager la prise en compte de l'égalité, tant parmi les élèves que parmi les enseignant-e-s ;
Développer des rapports harmonieux entre les sexes ;
Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier et de s'en affranchir ;
Élargir les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons.

Bulletin hydrographique 2018 : chaleur et sécheresse après un hiver très enneigé

Le Bulletin hydrographique 2018, qui vient de paraître, dresse le bilan des précipitations et du niveau des eaux dans le canton de Berne. Les précipitations supérieures à la moyenne de l'hiver 2017/2018 ont provoqué de fortes accumulations de neige. À la fonte, des volumes d'eau importants se sont déversés dans les lacs. Par sécurité, le niveau du lac de Thoun a été maintenu à un niveau un peu plus bas qu'à l'accoutumée. En l'absence de fortes précipitations pendant cette période, le canton a été épargné par les crues. À partir d'avril, le temps a été très sec, avec des températures supérieures à la moyenne. Grâce à l'eau de fonte, on a pu maintenir les trois lacs régulés (Brienz, Thoun et Bienn) à un niveau habituel pour la saison jusqu'à l'automne. En octobre et novembre, le niveau des lacs du pied du Jura et de Brienz a reflué, battant des records à la baisse pour la saison. Il a fallu attendre décembre pour qu'un revirement se produise sur le versant nord des Alpes. Le temps est alors resté humide et maussade jusqu'à la fin de l'année. Grâce aux précipitations de l'hiver 2017/2018, le niveau des eaux souterraines affichait des valeurs supérieures à la moyenne au début de la période de sécheresse, mais il n'a cessé de baisser jusqu'en décembre faute de précipitations. A certaines stations, les nappes phréatiques ont même atteint leur niveau le plus bas depuis le début des mesures.

Modification de la loi sur la surveillance des assurances

Le gouvernement cantonal bernois est favorable à la modification de la loi sur la surveillance des assurances. Il salue les dispositions permettant d'assainir les entreprises d'assurance et le système de classement fondé sur le type de clientèle. Ces nouveautés contribuent à protéger les clients et les intérêts des autres acteurs du marché. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif approuve par ailleurs les nouvelles règles de comportement imposées aux intermédiaires d'assurance. Il accueille aussi avec satisfaction la surveillance des succursales suisses de réassureurs étrangers. Il estime en revanche que le projet doit définir plus clairement la possibilité de libérer de la surveillance les entreprises d'assurance qui ont un modèle économique innovant. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA dispose d'une marge de manœuvre assez large pour apprécier ces demandes. C'est pourquoi le Conseil-exécutif exige des règles contraignantes.



Pénurie d'enseignants dans le canton de Berne

La Commission de la formation a discuté longuement de la pénurie d'enseignants dans le canton de Berne. Par ailleurs, elle propose au Grand Conseil d'approuver le crédit pour le développement des exercices de test et la réalisation de l'examen de contrôle pour le passage au secondaire I, mais à certaines conditions.

La Commission de la formation s'est penchée sur la pénurie d'enseignants et a entendu des représentants de la Direction de l'instruction publique, de l'Université et de la Haute école pédagogique PHBern. Le professeur Rolf Becker, de l'Université de Berne, a présenté des études montrant les motivations des personnes qui choisissent d'enseigner et ce qui fait l'intérêt de la profession. Les participants ont débattu des moyens d'intéresser les personnes qui seraient aptes à devenir de bons enseignants et des conditions-cadre pour améliorer l'attrait du métier et retenir les jeunes enseignants.

Il a également été question des réponses que pourraient apporter les milieux politiques à la pénurie d'enseignants. La commission se félicite des mesures engagées. La Direction de l'instruction publique a préparé notamment des informations sur la marche à suivre en cas de difficulté à pourvoir des postes, tandis que la PHBern a élaboré des projets ayant trait à l'accès à la profession en cours d'études et aux stages semestriels.

La Commission de la formation décidera lors d'une prochaine séance si elle entend intervenir contre la pénurie d'enseignants au niveau politique.

Crédit pour l'examen de passage au secondaire I

Le Conseil-exécutif propose une enveloppe annuelle de 250 000 francs pour le développement des exercices de test et la réalisation de l'examen de contrôle pour le passage au secondaire I de 2019 à 2021. L'examen de contrôle complète la procédure de passage du primaire au secondaire I.

Par 12 voix contre 4 abstentions, la commission propose d'approuver le crédit, mais elle pose certaines conditions. La majorité juge les examens de contrôle importants car ils contribuent notablement à apaiser les tensions entre les parents et l'école au moment de définir l'orientation des élèves. Pour quelques membres de la commission, les examens sont trop onéreux. La Direction de l'instruction publique est donc invitée à présenter un récapitulatif précis des coûts et à montrer si une mise en œuvre plus économique ne serait pas possible. Pour la commission, cette solution de compromis permet d'éviter des propositions de coupes sèches dans le crédit. Selon elle, il faut s'assurer que les examens de contrôle soient maintenus dans le cadre actuel au cours des trois prochaines années.

Plan d'aménagement des eaux Aarewasser Défaut de communication avec le Grand Conseil

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie n'a pas suffisamment impliqué le Grand Conseil dans sa décision d'abandonner le plan d'aménagement des eaux Aarewasser, en 2016, au profit de mesures individuelles de protection contre les

crues entre Thoune et Berne. La Commission de gestion parvient à cette conclusion dans un rapport destiné au Grand Conseil. Nombre de questions concernant les conséquences financières de ce changement d'approche restent sans réponse. La commission demande donc au Conseil-exécutif de clarifier la situation dans un rapport.

En décembre 2016, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a averti la Commission des finances du Grand Conseil de sa décision d'abandonner le plan d'aménagement des eaux Aarewasser, la veille de l'annonce au public. Aucune autre information détaillée n'a été fournie au Grand Conseil. La Commission de gestion (CGes) estime que le parlement n'a pas été suffisamment impliqué dans la décision. Or, c'est lui, en tant qu'organe compétent en matière financière, qui a accordé des crédits complémentaires de plusieurs millions de francs en 2008 et 2014. Il a ainsi permis la poursuite du projet, alors que le crédit-cadre alloué à l'élaboration du plan global d'aménagement des eaux avait été très largement dépassé par deux fois.

Selon la commission, il aurait fallu que le Conseil-exécutif adresse au Grand Conseil un rapport expliquant pour quels motifs il renonçait au plan global d'aménagement des eaux au profit de plusieurs projets distincts pour réaliser les mesures de protection contre les crues prévues entre Thoune et Berne ces 20 prochaines années. Cela aurait été d'autant plus indiqué que la plupart des futurs crédits d'étude, moins élevés que les crédits pour le plan global, relèveront vraisemblablement de la compétence financière exclusive du gouvernement.

Conséquences financières : des questions sans réponse

Dans son rapport, la CGes évalue les aspects financiers de cette décision. Elle s'est appuyée pour cela sur les analyses réalisées par le Contrôle des finances. Il s'agissait en priorité de déterminer la valeur des études réalisées jusqu'au démarrage de la nouvelle planification. La commission n'a pas pu obtenir de réponse claire. En effet, il ne subsiste aucune valeur comptable car la totalité des dépenses ont été biffées de l'actif. Pourtant, les travaux réalisés conservent au moins une partie de leur valeur pour le projet futur.

Selon la Commission de gestion, cette contradiction est imputable aux manquements dans le pilotage financier et opérationnel du projet. Ainsi, la TTE a décidé d'abandonner le plan global d'aménagement des eaux sans disposer d'éléments de décision appropriés. Elle a renoncé à comparer les risques et les opportunités de l'ancien et du nouveau mode de planification ainsi qu'à mesurer les conséquences financières d'un abandon du projet initial. Il aurait fallu pour cela chiffrer en détail les différentes études réalisées. Cette démarche aurait en outre permis de mettre en évidence l'utilité financière de ces travaux préparatoires en vue de l'élaboration des nouveaux projets.

Un rapport du Conseil-exécutif pour faire toute la transparence

La Commission de gestion recommande donc au Conseil-exécutif de présenter a posteriori au Grand Conseil un rapport sur le sujet. Il devra expliquer quels travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement Aarewasser ont encore une valeur, dans quelle mesure ces premiers travaux préparatoires permettront de faire des économies lors de l'étude des nouveaux projets et comment le

pilotage et le contrôle des finances seront assurés afin d'éviter une hausse incontrôlée des coûts.

Dans sa prise de position au sujet du rapport de la commission, le Conseil-exécutif s'est dit prêt à présenter le rapport demandé à l'été 2020.

WABCO Automotive Un groupe technologique international s'implante dans le canton de Berne

Succès pour le canton de Berne : WABCO Automotive, leader mondial des systèmes de freinage et de conduite pour véhicules utilitaires, implante son futur siège mondial dans le canton de Berne. Une quarantaine de cadres dirigeants seront transférés de Belgique à Berne. L'entreprise, qui est cotée à la bourse de New York, prévoit de créer par la suite un centre de compétences pour les nouvelles technologies sur son site bernois.

WABCO Automotive a décidé d'établir son siège mondial dans le canton de Berne après des mois de recherches dans le monde entier. Le groupe s'est intéressé à la Suisse en raison de son esprit d'innovation et de sa stabilité politique. Après avoir évalué plusieurs cantons au cours de négociations, il a opté pour le canton de Berne début novembre 2018. Ce choix s'explique notamment par la proximité avec les départements de recherche spécialisée des hautes écoles, avec des partenaires industriels et avec les autorités nationales délivrant les autorisations. Le groupe prévoit de développer fortement dans le canton de Berne sa division conduite autonome en investissant des fonds propres dans la recherche-développement. Il souhaite également créer ultérieurement un centre de compétences technologiques en collaboration avec des acteurs des hautes écoles et des autorités fédérales.

Dans un premier temps, une quarantaine de cadres dirigeants, dont le CEO et le président du conseil d'administration, rejoindront le nouveau siège mondial. Le site de Bruxelles accueillera la nouvelle division du groupe chargée des marchés Europe et Proche-Orient.

WABCO Automotive a été fondée aux États-Unis il y a 150 ans sous le nom de Westinghouse Air Brake Company. C'est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux des systèmes de freinage et des applications de sécurité pour véhicules utilitaires. Les technologies de WABCO sont utilisées par les plus grands constructeurs mondiaux de poids lourds, d'autobus et de remorques. Le groupe a acquis cette position en développant des systèmes complexes d'assistance à la conduite, de pilotage et de freinage ainsi que des solutions de mobilité intelligentes et écologiques. En 2018, il a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3,8 milliards de dollars. Il emploie plus de 16'000 personnes dans 40 pays.

Parler pour
moins souffrir

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	19.04.2019		Vendredi Saint
Lundi	22.04.2019		Pâques
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (1 ^{er} octobre au 31 mars) 17:00 - 19:00 (1 ^{er} avril au 31 décembre)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOTBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****1^{er} trimestre 2019****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 mars, 16 mars, 30 mars

L'administration communale



Le département des travaux publics de la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour la rentrée d'août 2019

1 apprenti Agent d'exploitation

(orientation conciergerie ou voirie et espaces verts)

Tu es adroit de tes mains? Tu as le goût du travail en plein air ?
Tu recherches un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Ta lettre de motivation
- Le formulaire de candidature dûment complété
- Les copies de tes derniers bulletins scolaires

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo, avec la mention « **Apprentissage agent d'exploitation 2019** » sont à adresser à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

jusqu'au 28 février 2019

Tous les documents, et notamment le formulaire de candidature à remettre impérativement, peuvent être téléchargés sur notre site internet : www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de
Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 20 MARS 2019**

Par manque d'objets à porter à l'ordre du jour, le Conseil communal, dans sa séance du 11 février 2019, a décidé de repousser l'assemblée communale initialement prévue le 20 mars prochain. Les éventuels sujets qui pourraient prochainement être soumis au Législatif le seront, soit à l'occasion des assises du 20 juin 2019, soit à une date intermédiaire, qui vous serait le cas échéant communiquée ultérieurement.

L'administration communale

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

Tous à vos agendas ! La traditionnelle foire de printemps aura lieu **le samedi 16 mars 2019** et nous vous attendons nombreux. Le programme définitif sera publié ultérieurement.

Pour les personnes intéressées à tenir un stand durant cette foire, elles peuvent s'inscrire **jusqu'au 23 février 2019** auprès de Mme Priska Joliquin (f.p.joliquin@bluewin.ch).

Le comité

VANDALISME À LA DÉCHETTERIE DE DIESSE

C'est avec regret que nous avons constaté que des actes de vandalisme ont été perpétrés à la déchetterie de Diesse. Ces actes comprennent des déprédations sur les installations, le déplacement et la détérioration d'objets.

Nous informons la population qu'une plainte pénale contre inconnu a été déposée à la Police cantonale de La Neuveville.

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits: « Le Malié, Sur la Roche, La Chaîne, Sur Montet, Derrière la Neuve Métairie, La Baume, La Praye, Les Saignes (Prêles), Les Moulins, Route de Prêles, Route de Diesse, Le Parlet, (Lamboing), Forêt de Chasin, La Rochalle, (Diesse) », commune de Plateau de Diesse.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 30 points de balisage sur des supports existants et pose de 2 nouveaux mâts).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes communales, route cantonale, SL2 et agricole.

Zone de protection : IVS régional et local.

Dérogations : 24 LAT, 25 LCfo et 48 LAE.

Recensement architectural : ensemble bâti A (Prêles), ensemble bâti A (Lamboing).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Auteur du projet : RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelles nos 2298 et 2485, au lieu-dit : "Rte de Diesse", Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction de deux abribus en verre sur structure métallique, démolition de murets protégés (IVS) et construction d'un mur en béton.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : POV « Village ancien » et EV « Zone de verdure ».

Zones de protection : IVS d'importance régionale BE 3232.2 et d'importance locale BE 2153.

Dérogations : art. 80 LR et 59 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1322, La Neuveville - Lamboing

Commune : Plateau de Diesse (Prêles)

Projet : 20231 / Nouvelle construction - Elément modérateur de trafic - Prêles, Sortie Est

Dérogations : Aucune

Objets/zones protégés : Aucun

Défrichage : Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres titulaires de droits réels qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Durée de mise à l'enquête : 20 février au 22 mars 2019

Piquetage : Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain :

Implantation de l'axe de la chaussée modifiée. Au besoin, le bureau RWB Berne SA (tél. 058 228 30 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 18 février 2019

Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Ancien district de La Neuveville

Syndicat de communes pour la culture
Bienne Seeland Jura bernois

INVITATION A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date : Jeudi, 14 mars 2019, 19 heures

Lieu : Centre de Culture & de Loisirs,
Rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 13.09.2018
3. Activités 2018
4. Comptes 2018
5. Période contractuelle 2020-2023: approbation des contrats de prestations
6. Election de la présidence et des membres du comité
7. Election de l'organe de révision
8. Activités 2019 et 2020
9. Budget 2020
10. Informations
11. Divers

Bévilard, 14 février 2019

Comité de BSJB Culture

Plus d'informations sur : www.bsjb.ch

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

 **ADDICTION | SUISSE**



Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p. ex. 10.- SMS avec VUE10 au 339.

Chaque minute, un enfant perd la vue dans le monde. L'opération est la seule solution. Rendez aujourd'hui la vue aux aveugles.

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

P paroisses

P paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 22 février

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
Pas de culte de l'enfance : reprise le 1^{er} mars

Dimanche 24 février

10h, Culte à la Blanche-Eglise

John Ebbutt, pasteur

17h Concert

19h30 Recueillement de Taizé à la Blanche-Eglise

Mercredi 27 février

10h partage biblique et prière à la salle Schwander,
Grand-Rue 13

17h Cycle III à la maison de paroisse de Diesse

Mercredi 6 mars

20h, maison de paroisse conférence "Amish, passé-présent" par Jacques Légeret qui est un hôte privilégié d'une communauté Amish de Pennsylvanie, à cause de son fils handicapé. Soirée ouverte à tous pour découvrir ce monde inconnu. Bienvenue ! Collecte

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 24. Februar

19.30 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Zweisprachiger Taizé-Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Brigitte Affolter, Pfr. John Ebbutt.

Pikettdienst

18. bis 24. Februar: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).

25. Februar bis 3. März: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über: www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

P paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 22 février

Pas de Partage de la Parole autour d'un café (vacances)

Dimanche 24 février

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 26 février

10h30 Messe à Mon Repos

Vendredi 1er mars

10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil, Mornets 15. Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 3 mars

10h Messe à l'église paroissiale

Sacrement de l'onction des malades durant la messe. Les personnes souhaitant recevoir le Sacrement pourront simplement s'avancer le moment venu, selon les indications du prêtre.

Catéchèse

Mercredi 27 février 2019, préparation du Premier Pardon de 14h à 16h.

Samedi 2 mars 2019, Eveil à la foi à l'église de Diesse de 17h à 18h30 pour les enfants de 3 à 6 ans (thème : C'est la fête avec toi !).

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

P paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 24 février

Culte à 10h, Diesse, thème: "Quels sont nos rêves et quels sont nos moyens de nous lever pour les réaliser?"

Chemin et partage

Mardi 26 février, 10h15, Maison de paroisse de Diesse, suite du parcours sur les nouvelles approches de la Bible

Eveil à la foi

Samedi 2 mars, 17h00, église de Diesse, rencontre festive pour les enfants de 3 à 6 ans

Dimanche 3 mars

Culte à 10h, Nods, service de voiture

Dimanche 10 mars

Culte à 10h, Diesse, culte du souvenir, occasion de faire mémoire de celles et ceux qui s'en sont allés.

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

P paroisse de Nods

Vendredis 22 février & 1er mars

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 24 février

10h, culte à Diesse

Dimanche 3 mars

10h, culte à Nods

Contact

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter au cinéma de La Neuveville

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 23 février

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte pasteur François Hugli

12h : Repas canadien avec la famille Avelin

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques les 12 mai, 1^{er} septembre et 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.

Visites guidées sur demande : renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermé. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Samedi	2 mars	Cuche & Barbezat - humour
Dimanche	3 mars à 17h	Cuche & Barbezat - humour
Dimanche	17 mars à 17h	Bertrand Roulet & Jean Sidler
Vendredi	22 mars à 20h	Boogie-Woogie Tour
Samedi	23 mars	Boogie-Woogie Show
Samedi	6 avril	L'Horée et Sinamon - électro-pop
Samedi	13 avril	Simon Romang - one man show
Vendredi	26 avril	Tonton Pierrick - rock 60'
Dimanche	10 mars à 17h	Ecole de musique du Jura bernois EMJB - audition des classes de France Hamel - chant
Vendredi	5 avril à 20h30	Concert par élèves EMJB
Jeudi	23 mai à 19h	Cyprien Rochat - guitare

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : les lundis 25 février, 4 & 11 mars.
mosaique.jispace.ch